



Extrait du registre  
des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de SAINTE-CONSORCE

## Séance du mardi 25 avril 2023

### Délibération n° 2023-28

**Nombre de membres :**

En exercice : 19  
Présents : 11  
Pouvoirs : 5  
Votants : 16

*Date de convocation du Conseil Municipal :* 21 avril 2023

*Date d'affichage électronique de la convocation :* 21 avril 2023

*Secrétaire de Séance :* Marylène CELLIER

**Présents :** Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET – Marylène CELLIER - Franck BAULAN – Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Yoann TRICAULT – Magalie NEVEU - Vincent BRUN - Caroline VITAL – Thomas RIGAUD

**Absent(s) représenté(s) :**

Bertrand GAULÉ a donné pouvoir à Pascal DIDELET – Laurence PAGNON à Marylène CELLIER – Emmanuel VINCENT à Yohann TRICAULT – Serge FERRRANDEZ à Odile BELIER COLLONGE- Julie SABY à Franck BAULAN

**Absents :** Elisabeth SAGE - David OHANNESSIAN – Charlotte PIERRAT

### **RESSOURCES HUMAINES – Modification du montant des vacations pour la distribution de la communication municipale**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 8 juillet 2014, le conseil municipal avait délibéré pour autoriser les recrutements d'intervenants pour effectuer la distribution de différents documents : bulletins municipaux, brèves municipales ainsi que des flyers portant sur des manifestations ou informations municipales.

Les tarifs ont été augmentés en 2018 par délibération en date du 11 décembre 2018

Ces missions sont effectuées sous contrat de travail en fonction de la vacation demandée.

Ces recrutements sont temporaires et les personnes concernées effectuent une tâche précise et déterminée dans le temps.

Considérant que le recours à un vacataire est nécessaire aux besoins du service,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance et qui est rémunéré après service fait sur la base d'une vacation,

Considérant qu'il convient d'augmenter les tarifs concernant ces distributions,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de revoir ces montants de la façon suivante :

#### **Proposition nouveaux montants vacations**

Considérant le type de documents à distribuer,

Considérant le nombre de boîtes aux lettres concernées entre 870 et 900 au lieu de 850 précédemment, de l'augmentation du prix des carburants, sont proposées les montants de vacations suivants :

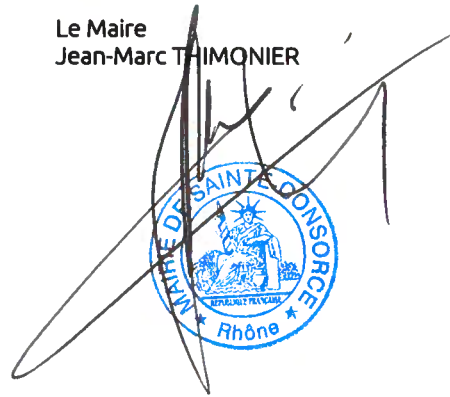
TYPE DE DOCUMENTS	Ancien montant brut vacation au 01/01/2019	Montant brut vacation au 1 <sup>ER</sup> /05/2023
Distribution bulletin municipal ou brève municipale	170,00 €	190,00 €
Distribution d'un flyer, format A4 ou A5	145,00 €	160,00 €
Distribution de deux flyers, format A4 ou A5	170,00 €	190,00 €
Distribution de trois flyers ou plus	190,00 €	210,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 16 – suffrages exprimés : 16 - *Abstention* : 0 Pour : 16 – *Contre* : 0

- **approuve** les nouveaux tarifs des vacations pour la distribution de la communication municipale

Le Maire  
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus  
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture  
et sa publication sur le site internet de la commune*